

AVIS DE PROMULGATION ET
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT RGCA15-10-0006
RÈGLEMENT RGCA15-10-0008

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement RGCA15-10-0006 autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le remplacement de véhicules et d'équipements.

Avis public est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement RGCA15-10-0008 autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour le financement du programme de gestion de la désuétude informatique.

Ces règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être consultés.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 10 février 2015.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement